

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 19

En exercice : 19

Ayant pris part à la décision : 18

Séance du 8 JUILLET 2026

N° D2026_059

L'an deux mil vingt-six et le huit juillet à 19 H 30, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Dominique VAGINET, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M. Jean-Pierre BOUTY, Mme Karine DEBEAUNE, Mme Gladys FLAMAND-BAR, M. Christian GARCIA, Mme Christine GREEN, Mme Josette GUERRIER, Mme Marie LABROSSE GROSSET, Mme Caroline LEGOUGE, M. Eric MAISONNEUVE, M. Denis MARC, M. Olivier PAOUR, M. Jean-Pierre PILLON, M. Franck ROCHON du VERDIER, Mme Elyanne ROSNER, M. Dominique VAGINET, M. Frédéric VIENOT, Mme Flavie WIDMAIER.

Absent(s) excusé(s) : Mme Vanessa ORGELET (pouvoir donné à Mme Marie LABROSSE GROSSET)

Secrétaire de séance : Mme Flavie WIDMAIER

Date de la convocation : 2 JUILLET 2026

Date de l'affichage : 2 JUILLET 2026

OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE ATTRIBUEE A LA COOPERATIVE SCOLAIRE

Mme le Maire étant concernée par ce dossier, ne prend pas part aux débats, ni au vote, et sort de la salle.

M. Dominique VAGINET, Premier adjoint au maire, prend la présidence, et rapporte le dossier.

M. VAGINET rappelle l'engagement pris lors du vote du budget pour l'année 2026 de verser une participation financière à l'école Spinosa, à destination des classes réalisant un séjour en classe verte.

Cette année, les élèves de CM1 et CM2 ont séjourné à l'Alpe du Grand Serre, en Isère. La classe verte s'est déroulée du 15 au 19 juin 2026.

Il est proposé au conseil municipal de voter une participation financière de 500 € pour le séjour en classe verte des CM1/CM2. La somme sera versée à la coopérative scolaire de l'école SPINOSA.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la proposition de verser une participation financière de 500 € à la coopérative scolaire de l'école SPINOSA pour la classe verte des CM1/CM2 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser une participation financière de 500 € à la coopérative scolaire de l'école SPINOSA pour la classe verte des CM1/CM2 ;

Accusé de réception en préfecture
001-210103396-20260708-D2026_059-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

- **INSCRIT** cette dépense au compte 6568 du budget primitif pour l'année 2026.
- **AUTORISE** M. VAGINET, Premier adjoint, ou M. MAISONNEUVE, adjoint en charge des finances, à signer tout acte relatif au versement de cette participation financière.



Ainsi fait et délibéré ce jour
Le Président de séance, Dominique VAGINET

Le secrétaire de séance,
Flavie WIDMAIER

Acte rendu exécutoire après
réception en Préfecture le
et publication du 16/07/2026